

maintenant tenir la promesse qu'il a faite il y a 18 ans d'abroger la Loi sur les mesures de guerre pour la remplacer par une législation plus moderne.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Vous semblez laisser entendre que nous ne serions pas déraisonnables si nous prenions, disons la moitié du temps que vous avez pris dans l'autre endroit, et j'en conviens volontiers.

M. Beatty: J'ignore, monsieur le président, si le sénateur Stewart a tout simplement lancé cette observation à la blague ou s'il voulait que j'y réponde sérieusement.

Je crois que les députés ont pris leur rôle très au sérieux, tout comme le gouvernement d'ailleurs. Le gouvernement a déposé le projet de loi à la fin de juin. J'ai annoncé mon intention de publier ce projet de loi le 5 juin dans le Livre blanc sur la défense. Je l'ai déposé avant les vacances d'été. Je l'ai soumis à l'examen du public dont j'ai sollicité les observations. Le comité parlementaire a tenu de nombreuses audiences. Un grand nombre d'amendements ont été apportés au projet de loi. Les représentants élus du peuple ont remarquablement bien fait leur travail.

La vraie question est finalement de savoir si nous, les parlementaires des deux chambres, sommes disposés à honorer un engagement qui a été pris de bonne foi ou si nous allons retarder l'adoption de ce projet de loi et risquer que les Canadiens se trouvent en une situation de crise à laquelle le gouvernement n'aurait pas le pouvoir de remédier ou que les libertés civiles des Canadiens soient encore une fois abolies comme elles l'ont déjà été à cause de l'odieuse Loi sur les mesures de guerre qui fait désormais partie de notre histoire.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu. Vous affirmez que le gouvernement a présenté le projet de loi en juin 1987. La Chambre des communes l'a adopté le 27 avril 1988. À peine plus d'un mois s'est écoulé et pourtant vous laissez entendre que nous retarderions déjà le projet de loi.

M. Beatty: Non, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, sénateur. Je ne chercherai assurément pas à vous imputer des propos et je suis persuadé que vous en feriez autant pour moi. Je ne prétends pas que vous soyez déjà en train de retarder la mesure. Je vous recommande simplement d'éviter de la retarder.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Ce n'est ni une guerre, ni une invasion, ni une insurrection qu'on appréhende, mais bien un retard. C'est déraisonnable, à mon avis, d'appréhender.

M. Beatty: Tout retard, honorable sénateur, serait excessif. Nous devrions adopter le projet de loi.

Le président: Comme il n'y a personne d'autre qui veut poser des questions, il me reste à vous remercier, monsieur le ministre, au nom de mes collègues pour le temps que vous avez passé en notre compagnie, presque deux heures. Nous vous savons gré de vous être mis à notre disposition, vous et vos

collaborateurs. J'espère que vous aurez trouvé agréable votre première apparition au Sénat, et nous espérons vous voir à nouveau parmi nous à d'autres occasions.

M. Beatty: Merci beaucoup, monsieur le président.

Des voix: Bravo!

Le président: Honorables sénateurs, nous devrions maintenant régler la question dont nous discutons et qui a été mise en suspens avant que le ministre ne fasse son entrée dans la salle. On a parlé de la formation d'un comité de direction. Nous avons entamé un vote, puis j'ai jugé que ce n'était pas nécessaire et que la question pouvait être réglée à l'amiable.

Le sénateur Doody: A la suite de mes entretiens avec le sénateur Stewart, je crois que l'on désire faire comparaître au moins un autre témoin, voire plusieurs, devant le comité. Aussi, la suggestion du sénateur MacEachen est raisonnable, et nous devrions demander aux deux whips d'instituer un comité de direction. Le nombre de membres et ainsi de suite sera le même que l'habitude. Je ne vois pas pourquoi l'on continuerait à parler de justice et d'équité. J'en resterai là.

Le président: Je suppose que cela dépend de ce que l'on entend par «justice et équité».

Le sénateur Doody: Nous avons eu une discussion il y a un instant sur ce qui est juste et raisonnable, et je ne veux pas remettre la question sur le tapis.

Le sénateur Petten: Monsieur le président, les chiffres sont cinq et trois.

Le président: Il est question de cinq et trois.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Monsieur le président, je pense que nous avons là un exemple du danger qu'il y a à utiliser des chiffres dans cette enceinte. Le sénateur Doody laisse entendre que j'ai affirmé qu'il y aurait au moins un témoin de plus. À strictement parler, il a raison, mais il laisse à penser qu'un ou peut-être deux témoins de plus seront entendus, et je ne voudrais pas laisser cette impression.

Ce que j'avais à l'esprit, honorables sénateurs, au sujet de ce projet de loi, c'est que, étant donné que le gouvernement demande des pouvoirs aussi extrêmes et importants, nous devons savoir précisément en quoi ils consisteront, si le projet de loi est adopté. Nous pouvons satisfaire notre curiosité à cet égard en entendant un nombre raisonnable de témoins. Je ne veux pas dire «au moins un», car cela semble impliquer que plus tard cette semaine, nous allons satisfaire l'impatience du ministre.

Le sénateur Doody: Je ne voulais pas laisser entendre qu'en parlant d'au moins un, cela voulait dire un; je n'ai pas tenté non plus de définir l'expression «raisonnable».

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour que nous demandions aux deux whips de créer un comité de direction chargé de proposer les noms de sénateurs dans une proportion de cinq et trois?

Des voix: D'accord.